

COLLEGE BLAISE PASCAL
Rue Pasteur
Argenton Les Vallées
79150 ARGENTONNAY
Tel : 05 49 65 70 54 ou 05 49 65 94 64
Télécopie : 05 49 65 93 21
Courriel : ce.0790003z@ac-poitiers.fr
Site du collège : www.collegeblaisepascal.com

Année scolaire **2022/2023**
N° de séance : 1

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 17 novembre 2022
de 18h à 19h59

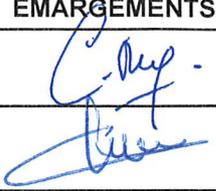
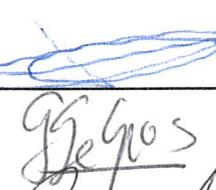
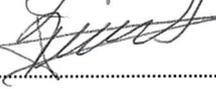
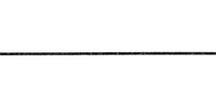
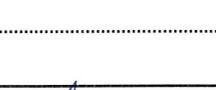
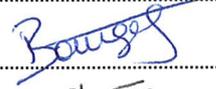
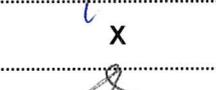
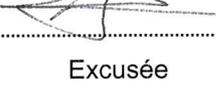
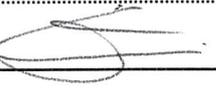
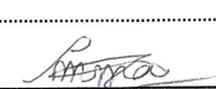
Le Conseil d'Administration s'est réuni sur convocation du Chef d'Établissement transmise aux différents membres le 17/11/2022.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 04 juillet 2022,
- Installation des nouveaux membres et des commissions,
- Vie pédagogique
 - Plan de continuité pédagogique
 - Programme des actions pédagogiques et éducatives 2022-2023
- Vie dans l'établissement
 - PPMS 2022-2023
- Affaires financières 2022
 - Bilan financier des voyages
 - Mise à jour de la liste des articles à vendre
 - Tarifs des ventes et dégradations (renouvellement)
 - D.B.M pour vote
 - Contrats et conventions
- Affaires financières 2023
 - Présentation du budget 2023
 - Charges communes S.R.H
 - Tarifs 2023 des commensaux
 - Amortissements 2023
 - Délégation de signature du Conseil d'Administration au Chef d'Établissement
 - État annuel des contrats pour informations
- Questions et informations diverses

Nombre réglementaire des membres du Conseil d'Administration : **24**
Quorum : **13**
Nombre de membres effectivement présents : **18**

ONT PARTICIPE A CETTE REUNION

NOM - PRENOM - FONCTION	ABSENT(E)	EXCUSE(E)	SUPPLEANTS	EMARGEMENTS
Président : Mme EME Christine, Principale	✗			
Représentant de l'Administration : M. CHAUVIERE Rémi, Adjoint Gestionnaire				
Représentant du Personnel d'Education : Mme GAUTHIER Sophie, C.P.E.				
Représentants des collectivités territoriales : Mme LE GROS Gwenn, Conseillère Municipale				
M. BREMOND Philippe, Conseiller Départemental				
Mme PAULIC Claire, Conseillère Départementale		✗		
Personnalités qualifiées : M. SALESSES Jean-François, Directeur CSC Nueil		✗		
M. BERTRAND Olivier, Chef d'entreprise		✗		
Représentants des personnels de l'établissement : M. REBEYRAT Stéphane, Enseignant				
Mme BOURGET Chloé				
Mme BA Frédérique, Enseignante				
Mme GOYEAU Catherine, Enseignante				
Mme BROTHIER Evelyne	X	X	X	X
M. BODET Adrien, AED				
M. JONCHERAYE Jacky	X	X	Mme MOLLIERE Laure	Excusée
M. VILLENEUVE Jérôme				
Représentants des parents d'élèves : M. VERGER Gérald	X	X	Mme CATROUX Lucie	
M. THOMAS Cyril				
Mme SAUVETRE Tiffanie	X	X	Mme CADUC Nathalie	
Mme DELAUNE Delphine				
Mme HUCAULT Mélanie	X	X	Mme BAUDRY Murielle	
M. DEPOIVRE SCUILLER Alexandre				
Représentants des élèves : FIDALGO Leïly				
TRESORIER Nora → Emma Carfaud - Jonchal		✗		
Invités : M. GOURBEILLE Stéphane (Agent Comptable)		✗		

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 17 Novembre 2022

COMPTE-RENDU DES DÉBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>Le quorum étant atteint, Mme la Principale ouvre la séance, à 18h06 Mme Eme cite et présente l'ensemble des membres élus au Conseil d'Administration.</p> <p>M^{me} Delaune, Représentante des Parents d'élèves, accepte d'assurer le secrétariat de la séance.</p> <p><u>I : Présentation de l'ordre du jour</u></p> <p>Madame Eme présente l'ordre du jour.</p> <p><u>II : Approbation du compte-rendu du CA du 04 juillet 2022.</u></p> <p>Mme la Principale demande aux membres du Conseil s'ils ont des commentaires ou des remarques à apporter au PV du précédent Conseil d'Administration. Aucune modification n'étant proposée, Mme Eme soumet au vote l'approbation de ce compte-rendu.</p> <p style="text-align: center;">VOTE : 17 VOIX POUR - 1 ABSTENTION</p> <p><u>III : Installation des commissions. (Annexes 1, 2, 3 et 4)</u></p> <p>Mme Eme liste les différentes commissions : la Commission Éducative, le Conseil de Discipline, le Comité d'éducation à la Santé et à la Citoyenneté et la Commission Hygiène et Sécurité, dont les membres s'affichent à l'écran. Pour chacune des commissions, les membres de droit ainsi que les membres élus s'étaient préalablement proposés pour y participer.</p> <p>De plus, Madame Eme s'engage oralement à réunir, au moins une fois à l'année, le Comité de d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté.</p> <p>Suite à des nouveautés législatives, Mme Eme précise un changement important : la possibilité de suppression de la commission permanente. Au vu de la taille de notre établissement, celle-ci n'est pas nécessaire. La non création de la commission permanente est soumise au vote :</p> <p style="text-align: center;">VOTE : 18 VOIX POUR - APPROBATION A L'UNANIMITE.</p> <p>La commission permanente n'est donc pas créée.</p> <p><u>IV : Vie pédagogique (Annexe 5)</u></p> <p>i) <i>Plan de continuité pédagogique</i></p> <p>Mme La Principale explique le plan de continuité pédagogique, Celui-ci comprend l'organisation dans le cas d'une fermeture de l'établissement suite à de potentielles nouvelles mesures gouvernementales en lien avec la crise sanitaire. Une information sur Pronote a été ajoutée au protocole. La signature de ce protocole est soumise au vote :</p> <p style="text-align: center;">VOTE : 18 VOIX POUR - APPROBATION A L'UNANIMITE.</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 17 Novembre 2022

COMPTE-RENDU DES DÉBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p><u>V : Programme des actions pédagogiques et éducatives 2021-2022 (Annexe 6)</u></p> <p>Mme Eme décrit l'organisation des projets pédagogiques en « Parcours » (cf. Annexe 6). Elle explique aux parents que cette organisation permet une meilleure lisibilité et qu'elle permet d'observer un équilibre des projets dans chaque « Parcours » et pour chaque niveau.</p> <p>Mme Goyeau prend fait la description des 4 parcours : « Parcours citoyen », « Parcours avenir », « PEAC ou Parcours d'éducation artistique et culturel » et le « Parcours santé ». Ce tableau n'est pas figé en début d'année scolaire mais s'enrichit au fur et à mesure que celle-ci progresse.</p> <p>Ce tableau est :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un véritable outil de repérage des éventuels manques selon les niveaux et les parcours.• Il permet de répondre aux objectifs du projet d'établissement• Il permet aux élèves de 3^{ème} de choisir clairement un projet dans un des 4 parcours pour l'oral du DNB. <p>VOTE : 18 VOIX POUR - APPROBATION A L'UNANIMITE.</p> <p><u>VI : Vie dans l'établissement</u></p> <p>i) <i>PPMS 2022-2023</i></p> <p>M. Chauvière explique qu'il est nécessaire de soumettre au vote le PPMS à chaque rentrée scolaire. Pas de modification majeure cette année mais l'inclusion de la nouvelle classe « UE » dans les protocoles (cf. Annexe 7)</p> <p>VOTE : 18 VOIX POUR - APPROBATION A L'UNANIMITE.</p> <p><u>VII : Affaires financières 2022</u></p> <p>M. Chauvière reprend ici la parole afin de présenter la composition des affaires financières et annonce qu'une modification du budget sera expliquée.</p> <p>i) <i>Bilan financier des voyages (cf. annexe 9)</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Le séjour en Normandie</u> : Mai 2022 <p>Présentation des différents éléments du budget dont le coût total du voyage par élève, la part pris en charge par le FSE et la part les familles :</p> <p>Coût total : 248,50€ Part des familles : 180€ par élève Part du FSE : 68,50€ par élève (+ la prise en charge total du voyage d'un élève qui n'est pas parti)</p> <p>VOTE : 18 VOIX POUR - APPROBATION A L'UNANIMITE.</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 17 Novembre 2022

COMPTE-RENDU DES DÉBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>Don du FSE pour ce voyage : 3104€</p> <p>VOTE : 18 VOIX POUR - APPROBATION A L'UNANIMITE.</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Le séjour à Crozon</u> : Octobre 2022 <p>Présentation des différents éléments du budget dont le coût total du voyage par élève, la part pris en charge par le FSE et la part des familles :</p> <ul style="list-style-type: none">Coût total : 315,16€Part des familles : 200€ par élèvePart du FSE : 90€ par élèvePart de l'établissement : 25,16€ <p>A savoir, ce voyage a été fortement impacté par l'augmentation du coût des carburants.</p> <p>VOTE : 18 VOIX POUR - APPROBATION A L'UNANIMITE.</p> <p>Don du FSE pour ce voyage : 4860€</p> <p>VOTE : 18 VOIX POUR - APPROBATION A L'UNANIMITE.</p> <p>ii) <i>Mise à jour des articles à vendre</i> Cf. Annexe 11</p> <p>VOTE : 18 VOIX POUR - APPROBATION A L'UNANIMITE.</p> <p>iii) <i>Tarifs des ventes et dégradations</i> Cf. Annexe 12</p> <p>VOTE : 18 VOIX POUR - APPROBATION A L'UNANIMITE.</p> <p>iv) <i>DBM pour vote</i> Cf. Annexe 13</p> <p>M. Chauvière explique que le budget de l'établissement est fortement impacté par l'inflation (hausse des prix) et que les sommes prévues pour certaines lignes du budget nécessitent d'être abondées pour répondre à l'augmentation des prix. Il s'agit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Des produits d'entretien✓ De l'électricité✓ Des granulés de bois✓ Du Gaz <p>Le collège a besoin d'effectuer un prélèvement sur les fonds de réserve de 8020€ pour finir l'année civile. C'est une DBM en prévision des augmentations. Les fonds de</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 17 Novembre 2022

COMPTE-RENDU DES DÉBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>réserve, à ce jour, permettent de fonctionner pendant 71 jours. Après ce prélèvement, le collège n'aura plus que 55 jours de fonctionnement.</p> <p>VOTE : 18 VOIX POUR - APPROBATION A L'UNANIMITE.</p> <p>v) <i>Contrats et conventions</i></p> <p>a) <i>APEM 79 (Annexe 9)</i> Prix de l'adhésion 2022-2023 est de 30,00 €, Participation forfaitaire aux transports des élèves : 380€</p> <p>VOTE : 18 VOIX POUR - APPROBATION A L'UNANIMITE.</p> <p>b) <i>Convention Agglo2b</i> C'est une convention pour l'utilisation des espaces aquatiques par l'établissement pour l'année scolaire 2022-2023. Conditions financières : 45€ par créneau, par classe de 35 élèves maximum. A noter que cette activité est subventionnée par le Conseil départemental. (2021 : subv max de 666,02€)</p> <p>VOTE : 18 VOIX POUR - APPROBATION A L'UNANIMITE.</p> <p>b) <i>Convention de prêt de matériels avec le collège de Champdeniers</i> Mise à disposition de 10 chaises sans incidence financière pour l'année scolaire en cours.</p> <p>VOTE : 18 VOIX POUR - APPROBATION A L'UNANIMITE.</p> <p>c) <i>Contrat d'hébergement dynamique d'un service Internet « Web »</i> Il s'agit de définir, avec le Rectorat de Poitiers, les conditions d'hébergement à titre gratuit du site Internet du Collège Blaise Pascal. L'objectif est de faire des économies. Une rétribution de 10€/an est prévue pour conserver l'adresse internet actuelle.</p> <p>VOTE : 18 VOIX POUR - APPROBATION A L'UNANIMITE.</p> <p>d) <i>Pour Information : Marché de l'électricité</i> L'accord –cadre 2020-2023 : Renouvellement du marché de l'électricité avec SELIA pour l'année civile 2023. Un groupement de commande est en réflexion par les services du Conseil Départemental pour faire face à l'augmentation record des prix de l'électricité. La sobriété énergétique est de mise. L'ensemble des personnels et de la communauté éducative est appelé à plus de vigilance pour palier aux futures augmentations. Dans</p>	

PROCès VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 17 Novembre 2022

COMPTE-RENDU DES DÉBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>ce cadre, M. Rebeyrat (professeur) nous informe que les élèves seront sensibilisés à ce sujet grâce au projet « Cube.S » qui consiste à réfléchir aux économies d'énergie. Il remercie le Conseil Départemental qui prend en charge les frais d'inscription de notre collège pour cette expérimentation.</p> <p>Le Collège Blaise Pascal fait face aussi à une déperdition énergétique due à la vétusté de ses bâtiments (mauvaise isolation).</p> <p><u>VIII : Affaires financières 2023</u></p> <p>a) <i>Budget 2023 (Annexes 19, 20, 21)</i></p> <p><u>RAPPORT DE L'ORDONNATEUR – BUDGET 2022</u></p> <p>M. Chauvière débute la présentation du budget 2023 en précisant les principes d'élaboration du budget d'un établissement.</p> <p><u>I : Principe du budget</u></p> <p>Il commence par énumérer des termes spécifiques au langage économique. Il précise certains concepts comme notamment le terme de <i>l'universalité</i>, qui répond à un besoin de transparence démontrant que les recettes ne sont pas toujours liées aux dépenses, et inversement.</p> <p><u>II : Le Budget</u></p> <p>M. Chauvière donne une définition globale d'un budget : le budget est une prévision des recettes et des dépenses, qui peuvent être révisées par des Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) de 3 niveaux. Seules celles de niveau 3 sont soumises au vote du Conseil d'Administration, les autres étant présentées pour information.</p> <p>Le Conseil d'Administration vote pour la répartition de la D.G.F (dotation globale de financement) entre les différents Services.</p> <p>M. le Gestionnaire note également que le budget du collège ne représente qu'une partie de la dépense publique, car l'État finance 1 452 801,84 € (chiffres 2020) et la collectivité pour 142 268 € (chiffres 2020) de salaires.</p> <p><u>III : Organisation du budget</u></p> <p>M. Chauvière explique que l'organisation du budget est répartie en 6 services : AP (activités pédagogiques), ALO (administration et logistique), VE (Vie de l'élève), SRH (service de restauration et hébergement), SBN (bourses nationales) et OPC (opérations en Capital (Investissements)).</p> <p><u>IV : Cadre budgétaire : sections et services</u></p> <p>Il précise que ces six services sont réorganisés en trois grands pôles. Les services généraux (AP, ALO, VE), les services spéciaux (S.B.N, S.R.H.) et pour finir, les opérations en Capital (O.P.C).</p> <p><u>V : Les principales ressources du budget</u></p> <p>Les financements de ces services sont principalement obtenus par des subventions</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 17 Novembre 2022

COMPTE-RENDU DES DÉBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>provenant majoritairement du Conseil départemental deux-sévrien ou encore l'État. Les ressources proviennent également des familles ou encore d'autres organismes tel des associations ou encore des dons. Ces derniers subventionnent directement les services généraux et spéciaux.</p> <p><u>VI : La dotation de fonctionnement</u> M. Chauvière mentionne la D.G.F (dotation globale de fonctionnement) qui est la principale ressource de l'établissement, provenant du Conseil départemental des Deux-Sèvres.. Il remarque une légère baisse, correspondant à la prise en charge par le Conseil Départemental du coût des abonnements et consommations téléphoniques des établissements scolaires.</p> <p><u>VII : Proposition de répartition de la D.G.F 2023</u> M. Chauvière indique que des consignes pour la construction budgétaire ont été données pour 2023. Il faut maximiser le service ALO pour assurer la viabilisation. Donc 100% de la DGF a été transférée sur le service ALO. Le maintien des projets pédagogiques sera exécuté sur les fonds de roulement et grâce aux aides culturelles. Mme Eme précise avoir revu et modifié une formulation qui a été mal perçue par le CD.</p> <p><u>VIII : Analyse du budget</u> M. Chauvière explique que le service ALO doit absolument être construit en équilibre budgétaire. En cette rentrée, une fuite d'eau du chauffage a mis à mal celui-ci avec une surconsommation de 335m³. Un parent demande : si les fonds de roulement ne sont pas suffisants, que se passera-t-il ? Le CD viendra alors en aide au collège. Afin de faire face à ces multiples augmentations tarifaires, le CD a annoncé la mise en place d'un « bouclier énergie » versé aux établissements scolaires en 3 fois. Pour Blaise Pascal il s'agit de 30 383€. Cette nouvelle est accueillie avec soulagement par tous les membres du CA.</p> <p>a) <i>Service général : activités pédagogiques</i> Les dépenses prévisionnelles de ce service sont estimées à 12 203,19 €, Les recettes prévisionnelles de ce service sont estimées à 4 383,19 €. Ce service est présenté en déséquilibre : -7 820,00 € Le domaine DIVERS est supprimé, les actions CESC et CVC sont transférés dans le domaine PROJETS. Le domaine «PROJETS» : Depuis plusieurs années, la quasi-totalité des actions pédagogiques du collège sont financées grâce à la subvention «Crédits culturel, artistique et orientation» du conseil départemental des Deux-Sèvres. Chaque année, l'établissement est informée de cette dotation courant du 1er semestre. Ainsi, au budget initial de l'année suivante, il n'est ouvert que le reliquat de l'année en cours (connu au jour du CA) soit pour 2023 : 505,53 €. Le domaine «Voyages» n'est pas ouvert au budget initial. Les subventions de l'état représentent 88,46% et celle du département 11,53% du total du service.</p> <p>b) <i>Service général : Administration et logistique</i> Les dépenses prévisionnelles de ce service sont estimées à 60 155,73 €. Les recettes prévisionnelles de ce service sont estimées à 56 301,45 €.</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 17 Novembre 2022

COMPTE-RENDU DES DÉBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>Ce service est en déséquilibre budgétaire uniquement lié à l'amortissement des biens dans l'inventaire. Montant du déséquilibre : -3 854,28 € La DGF serait intégralement versée en ALO pour faire face à la flambée des coûts de la viabilisation. (Électricité, Gaz et granulés de bois) La consommation d'eau pose également un problème à cause de la vétusté du réseau de chauffage. La dernière facture d'eau a présenté une surconsommation de 335 m3 sur 1 an ! Le conseil départemental souhaite aider les établissements à faire face à la hausse des coûts de l'énergie par la mise en place d'un «Bouclier énergies». Le montant alloué pour notre établissement s'élèverait à 30 383 €. Cette somme serait versée en 3 fois, un acompte en décembre de 10 634,00 €(35%), puis un acompte en avril (30%) et le solde en septembre selon l'évolution des prix et de la consommation de l'établissement. Le domaine «Viabilisation» totalisera des charges estimées à 32 001 €(+ 7 501 €par rapport au budget initial de 2022), soit 59,48% de la DGF. La viabilisation représente 53,19% des dépenses du service.</p> <p><i>c) Service général : Vie de l'élève</i> Ce service comporte 2 activités : l'aide aux familles du département (CD79) et le fonds social collégien (Etat -Rectorat). Ce service est équilibré car le montant des dépenses est limité à celui des dotations correspondantes. Reliquat des fonds sociaux estimé pour 2023 : 8 090,17 € Estimation de l'Aide aux familles du conseil départemental 2023 : 3 475,00 € Total : 11 565,17 €</p> <p><i>e) Service spécial : Service de restauration et d'hébergement (S.R.H)</i> Pour l'exercice 2023, le calcul du budget du service de restauration s'effectuera sur la base du tarif de la tranche n°4 soit 2,85€/le repas. (méthode de calcul imposée par le département) Les recettes ont été estimées sur la base de 201 DP et 137 jours de fonctionnement. Les recettes prévisionnelles des convives sont estimées à 78 480,45 €(DP) et 16 330,40 €(Commensaux + Externes + élèves U.E.E) pour l'année civile 2023. Le montant du crédit nourriture est estimé à 56 394,08 €.</p> <p>M. Chauvière annonce que le prix du plateau (uniquement pour les denrées) par élève s'élève à 1€78. Pour faire face à l'augmentation du prix des matières premières « denrées », le CD met en place un « Bouclier denrées » en 2 versements. L'aide s'élève à 3254€ pour le collège. Selon Mme Emé, c'est un signal très positif envoyé par le CD qui soutient les établissements scolaires, et qui, nous l'espérons, devrait nous permettre de poursuivre notre politique d'approvisionnement en produits locaux et bios. Un parent demande à Monsieur BREMOND, représentant du CD, si une augmentation des tarifs de la cantine est prévue pour les familles. Il répond que non, pour le moment, mais elle n'est pas à exclure. Un parent s'interroge sur une possibilité de grouper les commandes de plusieurs collèges pour faire baisser les prix ? Ce n'est pas prévu pour le moment.</p> <p><i>f) Service des bourses nationales</i> 69 élèves boursiers et plus de familles se situent dans la tranche 3. L'établissement constate donc une part plus importante de familles qui rencontrent des difficultés financières.</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 17 Novembre 2022

COMPTE-RENDU DES DÉBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>M. Chauvière soumet au vote le budget 2023 au vote :</p> <p style="text-align: center;">VOTE : 18 VOIX POUR - APPROBATION A L'UNANIMITE.</p> <p><i>b) Précision sur le tarif des commensaux et du pourcentage de charges communes du SRH (Annexe 12)</i></p> <p>M. Chauvière indique que les tarifs sont déterminés par le Conseil Départemental et aucun changement n'est à déclarer par rapport à l'année 2022. Concernant le pourcentage de charges communes. Puis il demande la validation de ces tarifs par le Conseil d'Administration :</p> <p style="text-align: center;">VOTE : 18 VOIX POUR - APPROBATION A L'UNANIMITE.</p> <p><i>c) Amortissement 2023 (Annexe 23)</i></p> <p>M. Chauvière annonce un amortissement total de 6 360,73 € avec une neutralisation de 2506,45 € donnant un amortissement réel de 3854,28 €.</p> <p style="text-align: center;">VOTE : 18 VOIX POUR - APPROBATION A L'UNANIMITE.</p> <p><i>d) Délégation de signature du Conseil d'Administration au Chef d'Établissement</i></p> <p>M. Chauvière explique le principe de délégation de signature pour la passation des marchés, contrats et conventions dont l'EPLÉ est signataire. Cette délégation de signature est fonctionnelle, non nominative et elle est accordée pour une année civile. Cette délégation autorise la signature, par le chef d'établissement, des marchés ayant une incidence financière dans le respect du code de la commande publique et dans la limite des crédits ouverts au budget initial ou modifié. Sans cette délégation de signature, le Conseil d'Administration devrait se réunir à chaque signature de facture ou de règlement important, ayant une incidence financière sur le budget. Mme la Principale ajoute que tout est réalisé dans la limite du budget et soumet au vote cette demande de délégation de signature.</p> <p style="text-align: center;">VOTE : 18 VOIX POUR - APPROBATION A L'UNANIMITE.</p> <p><i>e) État annuel des contrats et conventions dans l'établissement (Annexe 24)</i></p> <p>M. Chauvière propose une vue globale des conventions pour information.</p> <p style="text-align: center;">VOTE : 18 VOIX POUR – ADOPTION A L'UNANIMITÉ</p> <p><u>VII : Question diverses</u></p> <p>Mme Eme informe qu'une question des représentants des parents concernant le</p>	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 17 Novembre 2022

COMPTE-RENDU DES DÉBATS	Partie réservée à l'Inspection Académique et au Rectorat
<p>transport des élèves jusqu'au collège par les bus scolaires a été posée. En effet, les familles rencontrent de nombreux problèmes d'acheminement de leurs enfants jusqu'à l'établissement scolaire (retards, bus qui ne passent pas). Suite à un incident qui a lieu le 10 novembre, les parents souhaitent des informations précises sur ces problèmes de gestion des transports scolaires, les parents souhaitent savoir qui gère :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'information aux familles des bus qui ne passent pas ou qui sont en retard ?• Que doivent faire les enfants quand le bus ne passe pas ?• Quelle information doit transmettre le collège ? A qui ? Quand ? <p>Mme Eme informe les parents de la procédure suivie par le collège. Celle-ci dépend de 2 cas de figures, c'est-à-dire si le donneur d'ordre (Agglo2B ou Région Nouvelle Aquitaine) a l'information du prestataire ou s'il ne l'a pas. Quand le responsable du transport est informé, il en informe de suite les familles et le collège. Dans l'autre situation, c'est plus problématique. Le collège n'est pas responsable du transport des enfants mais propose quand même d'établir une liste des enfants qui prennent le bus pour repérer plus rapidement les élèves qui n'auraient pas été pris en charge par le transporteur. Le représentant du CD intervient pour rappeler qu'il est de la responsabilité du donneur d'ordre de prévenir les familles. Dans ce contexte, Mme Eme évoque aussi les difficultés de l'équipe Vie scolaire qui depuis la rentrée fonctionne en effectif réduit, dû à des arrêts maladies ou maternités remplacés tardivement ou non remplacés. Il est alors question de réfléchir au poste partagé de CPE et de refaire une demande auprès des services du Rectorat pour qu'il passe à temps plein. Ce travail sera conduit conjointement avec les 2 associations de parents des 2 collèges concernés (Blaise Pascal et Molière).</p> <p><u>VIII : Informations diverses</u></p> <p>Mme Eme informe les membres du CA que le bilan de la rentrée scolaire sera faite au prochain CA avec notamment la présentation du programme PHARE, CUBE et de l'expérimentation en Parcours avenir avec la découverte des métiers dès la classe de 5^{ème}.</p> <p>Le CD informe les membres qu'une plateforme d'aide à la recherche de stage en 3^{ème} a été ouverte par les services du Conseils Départemental.</p> <p>L'ordre du jour étant épuisé et les demandes ayant été traitées, Mme la Principale lève la séance à 19h59.</p> <p>Le secrétaire de séance</p> <p>La Principale</p> <p> Delphine DELAUNE</p> <p> Christine EME</p> <p></p>	